



**« ... la vérité vous affranchira. ...
Si donc le Fils vous affranchit,
vous serez réellement libres. »**

(Jean 8v.32 & 36)

Claude BEAUPORT

www.bible.beauport.eu

www.msgfacebook.beauport.eu

Suivre de bonnes règles ou conduit par l'Esprit de vie ?

Ce texte s'inspire de [l'étude du frère Henry Rossier sur la 2^{ème} épître aux Corinthiens](#) (chapitre 3), qui est aussi parue dans « Le Messager Evangélique » de 1916, et aussi disponible sur [Bibliquest](#). Et aussi intégré dans le « [Bible PDF](#) ».

Contenu :

Introduction.....	2
Qu'entend la Parole de Dieu par le mot « ministère ».....	2
Un rappel fondamental.....	2
Le Ministère sujet de la 2 ^{ème} épître aux Corinthiens.....	3
Faiblesse du ministère : La confiance en nous-mêmes	4
L'objet du ministère : Christ.....	4
Le ministère a aussi la discipline en vue.....	4
Le ministère a pour fonction d'adresser une lettre de Christ.....	4
Le ministère a en vue l'enseignement	5
Un ministère de mort versus le ministère de l'ESPRIT	6
Un ministère de condamnation versus un ministère de Justice	6
Le ministère de la loi versus le ministère de l'Esprit.....	7
L'Evangile de la gloire de Dieu	8
Le mot de la fin.....	10

Introduction

Par sa 2^{ème} épître ou lettre adressée aux Corinthiens, l'apôtre présente ce que l'on appelle le Ministère.

Qu'entend la Parole de Dieu par le mot « ministère »

Un ministère décrit la fonction exercée par un ministre. Cette fonction s'exerce dans le cadre d'une entité formée par le Ministre qui assume la responsabilité des tâches qui lui sont confiées.

Ainsi, dans le cadre de la Parole, un serviteur qui a reçu de Dieu un service spécial, exerce la fonction de Ministre, et son service définit le cadre de son ministère.

Voici quelques exemples :

Luc, dans la rédaction de l'Évangile qui porte son nom, s'exprime ainsi en relation avec les 3 autres évangélistes : « ... *comme nous les ont transmises ceux qui, dès le commencement, ont été les témoins oculaires et **les ministres de la parole** ...* » (Luc 1 v.2). De même, parlant du service de présenter le parfum dans le temple par Zacharie, le père de Jean le Baptiseur, Luc s'exprime en ces termes : « ... *quand les jours de **son ministère** furent accomplis ...* » (Luc 1 v.23).

Ainsi, parlant de la loi donnée par Moïse à Israël (ou de tous principes similaires, tels que des règles de bonne conduite à suivre), la Parole la qualifie de « ministère de la mort » (2 Corinthiens 3 v.7) en la mettant en contraste avec le « ministère de l'Esprit » (2 Corinthiens 3 v.8).

Le sujet est d'autant plus important de nos jours, car dans beaucoup de milieux chrétiens, des règles de bonne conduite à suivre, tirées de la morale chrétienne, ont fait place à la manifestation de la vie divine dans l'homme nouveau, par la puissance du Saint Esprit ! Ce qui a pour effet de voiler l'importance de la nouvelle naissance, sujet traité dans d'autres messages.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler un élément capital.

Un rappel fondamental

Depuis qu'Adam a été chassé du jardin d'Eden pour avoir transgressé la seule ordonnance que Dieu lui avait demandé de respecter, **le péché est entré dans le monde**. Depuis lors, tous les descendants d'Adam, naissent avec cette tare qu'est le péché, qui incite l'homme à produire des actes que Dieu réprovoque et appelle les péchés.

N.B. le terme « le péché » est utilisé dans la Parole pour parler de la racine de mal que transmet l'homme à sa descendance. Cette racine, ou cette source, aussi longtemps que l'homme vit, produit des actes contraires à la volonté de Dieu, ces actes sont décrits dans la Parole par l'expression « les péchés »

Le péché est l'expression de MA volonté qui est en opposition avec celle de Dieu.

Dans sa grâce Dieu a pourvu à ce qui est nécessaire pour que l'homme puisse être mis à l'abri des conséquences de ses actes dus au péché. C'est ce que nous apprend l'Évangile de la grâce.

Dès qu'il quitte l'état d'innocence, celui de petit enfant, tel qu'examiné au point précédent, l'homme prend son caractère de pécheur et en a conscience, même s'il refuse de l'admettre.

Le péché s'exprime par une volonté qui refuse de se soumettre à celle de Dieu ! Cette volonté propre induite par le péché hérité d'Adam le conduit inévitablement à commettre des actes qualifiés de péchés !

Quel que soit l'âge de la personne, 15-30-50-80 ans, il n'y a aucune différence ! Ce n'est pas d'être enseignée par des règles de bonne conduite de la morale chrétienne que cette personne a besoin, ni de lui apprendre de s'abstenir de pécher, ce qui est d'ailleurs impossible.

Cette personne de 15-30-50-80 ans, a besoin de **ne plus résister au Saint Esprit** qui lui montre que son état la conduit non seulement vers la première mort, celle de son corps, **mais vers la seconde mort**, telle que décrite en **Apocalypse 20 v.11-15** ! **Car son nom n'est pas écrit dans le livre de vie**. La seconde mort consiste à passer l'éternité avec le Diable et ses anges, dans le feu éternel de l'enfer, dans le regret d'avoir résisté au Saint Esprit, à Dieu, qui voulait que tous les hommes soient sauvés !

L'ABC de l'Evangile de la grâce, consiste en tout premier lieu, à amener l'âme à admettre cette finalité. Ce qui n'est possible que par le Saint Esprit !

La parabole du semeur (**Matthieu 13 v.1-9 & 18-23**) décrit clairement ce travail de « labour » du Saint Esprit sur l'âme, et le message évangélique doit suivre le travail du Saint Esprit !

Enseigner les règles de bonne conduite de la morale chrétienne n'a pour effet que d'amener l'âme, tout au mieux à l'état de « terre rocailleuse ». **Il y a apparence de vie !** Mais cette vie n'est **pas la vie éternelle** malgré ses apparences !

Celui qui est dans l'état de **Matthieu 13 v.20**, malgré cette joie **sans la possession de la vie éternelle**, a pour finalité **la seconde mort** !

Mais pour celui, qui ne résiste plus du tout au Saint Esprit, la bonne terre de Matthieu 13 v.23, **cette âme se trouve alors dans une détresse extrême** réalisant qu'elle est **incapable de sortir de cet état ! Mais Dieu répond alors à cette détresse**.

Dieu ne demande aucun acte de repentance, qui ne serait qu'un simple regret d'un pécheur qui voudrait avoir une 2^{ème} chance pour ne plus recommencer, ce qui est impossible à celui qui ne possède pas la vie divine et éternelle ! **Dieu ne demande rien, Il donne tout à cette âme !**

A partir d'ici, Dieu ne demande rien à cette âme. Il ne lui demande surtout pas de suivre des règles de bonne conduite de morale chrétienne, **Dieu va répondre à son état en lui montrant ce que Lui-même a fait pour cette personne à la croix en la personne du Seigneur Jésus !**

Comme le déclare clairement le 3^{ème} chapitre de l'Evangile selon Jean, quiconque croit à l'œuvre de Christ à la croix, reçoit la vie divine et éternelle ! La réception de cette vie éternelle est la nouvelle naissance, qui fait entrer l'âme dans la nouvelle création, en tant qu'être moral nouveau, appelé le nouvel homme !

Il va sans dire que dans cette méditation le pronom « nous » englobe tous ceux qui sont passés par la nouvelle naissance.

Le Ministère sujet de la 2^{ème} épître aux Corinthiens

La 2^{ème} épître aux Corinthiens présente d'une manière particulière **le Ministère**, son fonctionnement, la tâche qui lui incombe, et les qualités indispensables pour être un ministre de Christ, principes dont nous serons toujours plus pénétrés, à mesure que nous approfondirons ce sujet. Il est nécessaire de faire remarquer que **le ministère** a, dans cette épître, **un caractère très étendu**. Ce n'est **pas seulement** le ministère apostolique ou ministère de la Parole ; car le mot traduit ici par « **ministère** » se traduit ailleurs par « **service** ». En effet, nous avons

tous un ministère. Si nous n'avons pas tous le ministère de la Parole, à chacun de nous le Seigneur a confié un service, et souvent le plus infime service aux yeux des hommes a une importance très grande aux yeux de Dieu. Plus tard, aux chap. 8 et 9, l'apôtre s'étend sur le service pécuniaire à l'égard des saints, montre comment il faut s'y prendre pour l'exercer, et s'estime heureux d'y participer lui-même. Pénétrons-nous donc bien de cette vérité : si nous n'avons pas un don de l'Esprit en faveur de l'Assemblée ou pour le monde, nous avons tous un service particulier auquel nous devons vaquer aussi soigneusement qu'à un service public. Si ce dernier a plus d'apparence aux yeux des hommes, il offre aussi plus de dangers pour celui qui l'exerce.

Faiblesse du ministère : La confiance en nous-mêmes

En considérant le premier chapitre, nous pouvons conclure que notre service pour le Seigneur, quand il s'allie à la confiance en nous-mêmes, sera toujours frappé, non pas de nullité — car il n'y a pas un de nous qui n'ait à passer, au cours de son service, par le jugement graduel et détaillé de lui-même — mais du moins frappé de faiblesse en proportion de l'importance que nous sommes disposés à nous attribuer.

Comme nous l'avons vu, le plus grand des apôtres disait : « Afin que nous n'eussions aucune confiance en nous-mêmes » ; « Moi qui suis moins que le moindre de tous les saints » ; et encore : « Moi qui ne suis rien ». C'est dans la mesure où cette vérité est réalisée que le ministère chrétien est béni. Ce jugement absolu de soi-même, l'apôtre l'exerçait pour être en exemple à ses frères et les encourager dans ce chemin.

L'objet du ministère : Christ

À la fin du chapitre 1, nous avons vu que l'objet du ministère est Christ ; aussi l'apôtre s'occupe à faire ressortir ses gloires. Il montre ensuite que, pour présenter Christ il faut de la puissance, qu'il faut être oint et scellé du Saint Esprit. Rien n'est plus misérable que de présenter aux âmes la vérité de Dieu comme affaire d'intelligence, ou comme résultat de nos études, car de cette manière l'action de la Parole sur les consciences est annulée, l'Esprit de Dieu seul pouvant lui donner efficace.

Le ministère a aussi la discipline en vue

Au chap. 2, le ministère n'a pas seulement pour but de présenter Christ, mais il a aussi une action dans l'Assemblée en vue de la discipline ; seulement c'est en amour que la discipline doit s'exercer. Sans amour, elle n'est qu'un jugement légal qui n'a rien à faire avec l'Esprit de Dieu. À la fin du chapitre, le ministère est la présentation de la victoire de Christ aux hommes et la présentation du parfum de Christ à Dieu ; immense responsabilité pour nous, mais aussi pour ceux qui rejettent notre témoignage !

Le ministère a pour fonction d'adresser une lettre de Christ

« Commençons-nous de nouveau à nous recommander nous-mêmes ? Ou avons-nous besoin, comme quelques-uns, de lettres de recommandation pour vous ou de lettres de recommandation de votre part ? Vous êtes, vous, notre lettre, écrite dans nos cœurs, connue et lue de tous les hommes ; car vous êtes manifestés comme étant la lettre de Christ, dressée par

notre ministère, écrite non avec de l'encre, mais par l'Esprit du Dieu vivant, non sur des tables de pierre, mais sur les tables de chair du cœur. Or nous avons une telle confiance par le Christ envers Dieu : non que nous soyons capables par nous-mêmes de penser quelque chose comme de nous-mêmes, mais notre capacité vient de Dieu, qui nous a rendus propres aussi pour être des ministres de la nouvelle alliance, non de la lettre, mais de l'esprit, car la lettre tue, mais l'Esprit vivifie. » (2 Corinthiens 3 v.1-6)

Au 1^{er} paragraphe (v.1-6) du chapitre 3, trouvons **une fonction nouvelle du ministère**. Ce dernier a pour but, non seulement de présenter le parfum de Christ dans le monde, mais d'y adresser **une lettre de Christ** connue et lue de tous les hommes, Les Corinthiens étaient sans doute la lettre de recommandation de l'apôtre, mais, pour Paul, cette lettre était absolument identique avec la lettre de recommandation de Christ. **Paul n'avait point écrit son propre nom sur le cœur des Corinthiens, mais uniquement celui de Jésus**. Combien de ministres de Christ, au lieu de suivre l'exemple de l'apôtre, ont, hélas pour triste fonction, d'écrire un nom d'homme, ou le nom de la secte à laquelle ils appartiennent, ou toute autre chose encore, sur le cœur des croyants !

Le Seigneur avait fourni à Paul les instruments nécessaires pour écrire la lettre de Christ, et il s'était acquitté fidèlement de sa tâche. **Ses tablettes étaient les tables de chair du cœur, non les tables de pierre de la loi ; sa plume et son encre, l'Esprit de Dieu ; sa lettre, l'Église ; son sujet, Christ — Christ, un seul nom, et rien d'autre, mais un nom qui contient en une syllabe les conseils éternels de Dieu, toutes ses pensées et toutes ses gloires !**

Comme les Corinthiens, nous sommes le fruit du ministère de l'apôtre, ce ministère étant contenu dans la Parole de vérité ; et, comme eux, nous sommes appelés à être **la lettre de recommandation de Christ, connue et lue de tous les hommes** ; mais, remarquez-le bien, le ministère de l'apôtre est appelé ici, non pas à former des individus, mais **un ensemble**. L'apôtre ne dit pas : **Vous êtes des lettres, mais vous êtes la lettre de Christ**, quoiqu'il soit parfaitement vrai que tout chrétien, individuellement, doit recommander Christ devant le monde. Telle était l'importance de l'Église, de l'Assemblée de Christ, aux yeux de Paul.

À la fin de ce chapitre, il confie aux Corinthiens **le secret qui leur permettra d'être cette épître de Christ**, secret simple et élémentaire, s'il en fut. **Il faut que nous tous**, car il s'agit toujours ici de l'ensemble des chrétiens (v. 18), nous ayons pour **objet la contemplation du Seigneur**. Cette contemplation nous transforme graduellement **à son image glorieuse, de telle manière que le monde puisse ne voir que Lui dans son Assemblée**.

Le ministère a en vue l'enseignement

« (Or si le ministère de la mort, gravé en lettres sur des pierres, a été introduit avec gloire, de sorte que les fils d'Israël ne pouvaient arrêter leurs yeux sur la face de Moïse, à cause de la gloire de sa face, laquelle devait prendre fin, combien plus le ministère de l'Esprit ne subsistera-t-il pas en gloire ! Car si le ministère de la condamnation a été gloire, combien plus le ministère de la justice abonde-t-il en gloire ! Car aussi ce qui a été glorifié n'a pas été glorifié sous ce rapport, à cause de la gloire qui l'emporte de beaucoup. Car si ce qui devait prendre fin a été introduit avec gloire, bien plus ce qui demeure subsistera-t-il en gloire ! Ayant donc une telle espérance, nous usons d'une grande liberté ; et nous ne faisons pas comme Moïse qui mettait un voile sur sa face, pour que les fils d'Israël n'arrêtassent pas leurs yeux sur la consommation de ce qui devait prendre fin. Mais leurs entendements ont été endurcis, car

jusqu'à aujourd'hui, dans la lecture de l'ancienne alliance, ce même voile demeure sans être levé, lequel prend fin en Christ. Mais jusqu'à aujourd'hui, lorsque Moïse est lu, le voile demeure sur leur cœur ; mais quand il se tournera vers le Seigneur, le voile sera ôté). Or le Seigneur est l'esprit ; mais là où est l'Esprit du Seigneur, il y a la liberté. Or nous tous, contemplant à face découverte la gloire du Seigneur, nous sommes transformés en la même image, de gloire en gloire, comme par le Seigneur en Esprit.» (2 Corinthiens 3 v.7-18)

Ce même chapitre 3 (v.7-18) nous présente une autre fonction tout aussi importante du ministère chrétien. Il a un **enseignement en vue**. C'est pourquoi l'apôtre **résume l'ensemble de la doctrine chrétienne** dans la parenthèse qui s'étend du v. 7 au v. 16. Cette doctrine est en **contraste absolu avec ce que la loi avait enseigné jusque-là**. Or, parmi les chrétiens de nos jours qui prétendent connaître la grâce, combien peu la comprennent réellement et la séparent entièrement de la loi !

Nous trouvons donc ici **la différence** entre **le ministère de la lettre**, c'est-à-dire de **la loi**, et **le ministère de l'Esprit**.

Un ministère de mort versus le ministère de l'ESPRIT

« (Or si **le ministère de la mort**, gravé en lettres sur des pierres, a été introduit avec gloire, de sorte que les fils d'Israël ne pouvaient arrêter leurs yeux sur la face de Moïse, à cause de la gloire de sa face, laquelle devait prendre fin, combien plus **le ministère de l'Esprit** ne subsistera-t-il pas en gloire ! Car si le ministère de la condamnation a été gloire, combien plus le ministère de la justice abonde-t-il en gloire !» (2 Corinthiens 3 v.7-8)

L'apôtre commence par montrer que **le ministère de la loi** est **un ministère de mort**. La loi promet, sans doute, la vie à celui qui lui obéira, mais **un homme est-il capable d'obtenir la vie**, même promise ? **Ce qui lui rend la chose impossible, c'est le péché**. Or **le péché n'est pas autre chose que la propre volonté et la désobéissance de l'homme**. Ainsi **la loi, tout en promettant la vie, est un ministère de mort**. **Elle condamne** celui qui ne l'a pas suivie et **le convainc de péché**. Tout homme sous la loi se trouve donc **sous un ministère qui le tue en prononçant sur lui la sentence de mort**. **C'est le sujet du chapitre 7 aux Romains**. **La loi anéantissait, une fois pour toutes, chaque prétention de l'homme** à se mettre en règle avec Dieu et à obtenir la vie de cette manière.

En contraste avec le ministère de la mort, l'apôtre parle, **non pas du ministère de la vie**, mais de **celui de l'Esprit**, parce que **le Saint Esprit, quand il agit, apporte la vie dans l'âme**.

Un ministère de condamnation versus un ministère de Justice

« ... Car si le ministère de la condamnation a été gloire, combien plus le ministère de la justice abonde-t-il en gloire ! Car aussi ce qui a été glorifié n'a pas été glorifié sous ce rapport, à cause de la gloire qui l'emporte de beaucoup. Car si ce qui devait prendre fin a été introduit avec gloire, bien plus ce qui demeure subsistera-t-il en gloire ! Ayant donc une telle espérance, nous usons d'une grande liberté ; et nous ne faisons pas comme Moïse qui mettait un voile sur sa face, pour que les fils d'Israël n'arrêtassent pas leurs yeux sur la consommation de ce qui devait prendre fin. Mais leurs entendements ont été endurcis, car jusqu'à aujourd'hui, dans la

lecture de l'ancienne alliance, ce même voile demeure sans être levé, lequel prend fin en Christ. Mais jusqu'à aujourd'hui, lorsque Moïse est lu, le voile demeure sur leur cœur ; mais quand il se tournera vers le Seigneur, le voile sera ôté). Or le Seigneur est l'esprit ; mais là où est l'Esprit du Seigneur, il y a la liberté. Or nous tous, contemplant à face découverte la gloire du Seigneur, nous sommes transformés en la même image, de gloire en gloire, comme par le Seigneur en Esprit. » (2 Corinthiens 3 v.9-18)

D'autre part, le ministère de la loi est un **ministère de condamnation**, tandis que le ministère de l'Esprit est un **ministère de justice** ; mais il ne s'agit pas d'une justice humaine et légale, car l'Esprit est venu nous annoncer **la justice de Dieu**. Tel est **le contenu même de l'Évangile**, et c'est pourquoi **l'apôtre y met une si grande importance**. Il montre comment Dieu a pu concilier **sa haine pour le péché (une justice qui doit condamner le péché)** avec **son amour pour le pécheur**. La justice de Dieu est ainsi **une justice justifiante** et **non pas une justice en condamnation**. Cette conciliation **de deux choses inconciliables ne s'est trouvée qu'à la croix de Christ où la justice et la paix se sont entrebaïsées**. Il n'existait aucune chose pareille avant le ministère chrétien dont l'apôtre était le représentant. Ce ministère est le résumé de **toutes les pensées de Dieu à l'égard des hommes**. C'est par lui que nous apprenons à **connaître Dieu dans toute sa gloire, dans toute la perfection de sa nature et de son caractère**.

L'apôtre continue et dit : « **Ce qui demeure subsistera... en gloire** » (v. 11). **Ce qui demeure, c'est le caractère même de Dieu**. Il n'y a plus rien à ajouter à ce que Dieu nous a révélé de lui-même. **Ce que Dieu est, sa gloire tout entière, s'est montrée dans l'oeuvre qu'il a accomplie à la croix pour nous**. **Cette oeuvre subsiste à jamais en gloire**.

À la fin de ce passage, il est dit (v. 17) : « **Là où est l'Esprit du Seigneur, il y a la liberté** ». **La loi** était un **ministère d'esclavage** qui rendait l'homme **incapable de s'approcher de Dieu** ; **la grâce** nous introduit en **Sa présence**, et nous pouvons y contempler sans voile **la personne du Seigneur Jésus qui est devenu justice de Dieu pour nous**. Comme nous l'avons vu déjà, avoir une pleine liberté pour entrer devant Lui, c'est **posséder le secret par lequel on peut être réellement devant le monde une lettre de Christ**. Considérer **la gloire du Seigneur, nous transforme graduellement — de gloire en gloire — à Sa ressemblance**. Cette transformation est partielle, car nous n'avons pas atteint la perfection et **ne l'atteindrons jamais ici-bas**.

Le ministère de la loi versus le ministère de l'Esprit

Nous avons vu un peu plus haut que tout ce passage présente **l'opposition la plus complète** entre **le ministère de la loi** et **le ministère de l'Esprit**. **Les deux ministères ne s'accordent en aucun point**. Celui de la loi est un **ministère de mort** et **ne peut faire autre chose que condamner**. La loi, dans son caractère le moins sévère, telle que Dieu la fit connaître à Moïse lorsqu'il lui donna pour **la seconde fois les tables de la loi, ne pouvait cependant que condamner**. **Un régime où la loi est mélangée de miséricorde, régime sous lequel, de fait, Israël se trouvait, car ce n'était pas le régime de la loi pure, est mortel pour ceux qui l'acceptent**. Maintenant encore, ceux qui, n'étant pas Juifs et s'appelant chrétiens, se placent sous ce régime mixte, n'ont à en attendre qu'une **condamnation absolue**, la loi n'étant pas seulement un ministère de mort, mais un ministère de **condamnation**. **L'homme se trouve sous la sentence prononcée par la loi, et cette sentence est irrévocable**. Tout homme placé sous la loi n'y rencontre pas autre chose que cela, mais Dieu emploie ce moyen pour le

convaincre de péché, afin de l'instruire sur son propre état et de l'amener à reconnaître que la grâce de Dieu seule peut fournir un sacrifice qui le délivre de la malédiction de la loi. Par la venue du Seigneur qui apportait la grâce aux pécheurs, tout le système de la loi, comme moyen de justification, est tombé.

L'Évangile de la gloire de Dieu

« **Chap.3 ... 18** Or nous tous, contemplant à face découverte la gloire du Seigneur, nous sommes transformés en la même image, de gloire en gloire, comme par le Seigneur en Esprit.

Chap.4 C'est pourquoi, ayant ce ministère comme ayant obtenu miséricorde, nous ne nous laissons point, mais nous avons entièrement renoncé aux choses honteuses qui se font en secret, ne marchant point avec ruse et ne falsifiant point la parole de Dieu, mais, par la manifestation de la vérité, nous recommandant nous-mêmes à toute conscience d'homme devant Dieu : et si aussi notre évangile est voilé, il est voilé en ceux qui périssent, en lesquels le dieu de ce siècle a aveuglé les pensées des incrédules, pour que la lumière de l'évangile de la gloire du Christ qui est l'image de Dieu, ne resplendît pas pour eux. Car nous ne nous prêchons pas nous-mêmes, mais nous prêchons le christ Jésus comme Seigneur, et nous-mêmes comme vos esclaves pour l'amour de Jésus. Car c'est le Dieu qui a dit que du sein des ténèbres la lumière resplendît, qui a relui dans nos cœurs pour faire luire la connaissance de la gloire de Dieu dans la face de Christ. » (2 Corinthiens 3 v.18 à 4 v.6)

Si la loi est un ministère de mort et de condamnation, le ministère chrétien est, comme nous l'avons vu, le ministère de l'Esprit et de la justice. Mais nous trouvons encore autre chose dans le passage que nous venons de lire : l'Évangile que l'apôtre présentait était l'Évangile de la gloire et apportait la connaissance de la gloire de Dieu dans la face de Jésus Christ (2 Corinthiens 4 v.4-6). Souvent, dans les écrits de Paul, il est parlé de l'Évangile (ou bonne nouvelle) de la gloire. Beaucoup y voient seulement l'idée que le Seigneur, après avoir accompli l'œuvre de la rédemption, est monté dans la gloire. C'est en effet une bonne nouvelle, mais le terme va beaucoup plus loin. La gloire est l'ensemble de toutes les perfections de Dieu, mis en pleine lumière depuis la croix. Qui donc les fait connaître ? Qui les met en évidence ? Où puis-je les voir ? Dans la face de Jésus Christ.

- C'est en Lui que Dieu a manifesté sa haine contre le péché, sa justice qui devait le condamner, et l'a condamné, en effet, en la personne du Sauveur.
- C'est là que Dieu a manifesté sa sainteté, une sainteté qui ne peut pas voir le mal, ni le supporter en Sa présence.
- C'est là que Dieu a montré sa majesté, la grandeur du Dieu souverain qui daigne s'occuper de ses créatures.
- C'est là que Dieu a fait éclater son amour, le point culminant de ses perfections, un amour qui a pris envers nous le nom sublime de la grâce.

La grâce est venue nous chercher au fond de l'abîme où le péché nous avait plongés, afin de nous sauver et de nous amener à Dieu.

Voilà ce qu'est l'Évangile de la gloire de Dieu.

Au chapitre 3 v.18, l'apôtre nous montre que nous pouvons tous nous présenter devant cette gloire et nous en pénétrer. Pour nous, aucune crainte devant la gloire : la

justice de Dieu a été pleinement satisfaite par le don de Christ. Comment cette justice m'atteindrait-elle en condamnation puisque, après avoir atteint mon Sauveur, elle l'a fait asseoir à la droite de Dieu ? C'est une chose passée ; l'amour de Dieu a éclaté une fois, envers moi. Je pense souvent à ce mot : éclaté. L'amour a été mis tout à coup en pleine lumière, à cet endroit sombre, où le Fils de Dieu, rejeté des hommes, a été crucifié. Puis-je voir un amour plus complet que celui qui a été montré à la croix ?

L'apôtre compare maintenant la gloire, manifestée sous la loi, avec la gloire, pleinement mise en lumière sous le régime de la grâce. Il prend pour cela l'exemple de Moïse . Il y avait une certaine gloire sous la loi, mais non pas la gloire. Vous pouvez vous en rendre compte en lisant le chap. 33 de l'Exode (v. 18) où, après le péché du veau d'or, Moïse demande à Dieu de voir Sa gloire. L'Éternel répond que ce n'est pas possible (v. 20-23) ; Moïse ne pouvait voir la face de Dieu ; celui-ci demeurait seul dans sa propre gloire ; la nuée était sa demeure glorieuse et personne ne pouvait y pénétrer. Ce n'est que sous le régime de la grâce que les disciples peuvent entrer dans la nuée et entendre le Père leur parler de son Fils. Malgré cette interdiction, l'Éternel fait connaître à Moïse «toute sa bonté» (Exode 33:19), c'est-à-dire une partie de sa gloire, dans la mesure où elle pouvait être révélée sous la loi (34:6, 7). Il semblerait au premier abord que nous entrons ici sous le régime de la grâce. En aucune manière. Dieu qui ne peut se renier lui-même, consent à mettre en avant qu'il est un Dieu de miséricorde, de bonté, de patience, mais tout autant un Dieu « qui ne peut tenir le coupable pour innocent, et visite l'iniquité des pères sur les fils jusqu'à la troisième et quatrième génération ».

Moïse, le médiateur de la loi, était, pour ainsi dire, le seul homme en Israël qui ne soit pas lui-même sous la loi. Il connaissait quelques traits précieux du caractère de Dieu en grâce et pouvait en jouir. Dans ces conditions-là, il sort de devant l'Éternel et se présente devant le peuple (34:29-35). Qu'arrive-t-il ? Sa face resplendissait ! Les quelques rayons de la gloire de Dieu qu'il avait reçus brillaient sur son visage. La vue de cette gloire va-t-elle attirer le peuple ? Bien au contraire : « Ils craignirent de s'approcher de lui ». Ils avaient peur de la gloire, parce qu'elle contenait les éléments de leur jugement. Alors Moïse met un voile sur son visage. Ce fait est le point de départ de tout notre passage.

Mais Moïse ne met pas seulement un voile sur son visage, parce que les fils d'Israël n'auraient pas pu supporter cette lumière ; il le met, afin que le peuple n'arrête pas ses yeux sur la consommation de ce qui devait prendre fin. Ils ne devaient pas voir la gloire. S'ils l'avaient vue, telle que nous la voyons, ils seraient sortis de dessous le régime sous lequel Dieu les avait placés et auraient vu Christ dans toutes les ordonnances de la loi. Le régime de la loi aurait été terminé, et toute la suite des voies de Dieu envers les hommes aurait été interrompue. Nous, nous voyons dans Sa face tout l'ensemble de la gloire de Dieu en notre faveur, et nous y découvrons des choses merveilleuses. Dieu se sert de ces découvertes, pour nous faire apprécier le trésor que nous possédons en Lui, et pour nous remplir du désir d'imiter notre modèle.

L'apôtre nous montre ensuite que ce voile, qui est sur la face de Moïse, se trouve aussi, pour les Juifs, sur les Écritures. C'est un jugement sur eux, selon Ésaïe 6. La seule chose qu'ils devraient voir dans les Écritures, c'est Christ, et c'est précisément la seule qu'ils n'y voient pas. Ils savent combien de lettres et de syllabes les Écritures contiennent, mais ils ne connaissent rien de la personne du Sauveur. C'est ce que nous trouvons ici : Le voile est sur la face de Moïse qui aurait pu les renseigner sur la gloire de Dieu ; il est sur les

Écritures qui leur auraient fait connaître Christ ; puis, une chose encore : le voile est sur leurs propres cœurs ! (v.16).

Aujourd'hui, quelle différence ! Nous pouvons considérer, à face découverte, la gloire du Seigneur ! Le voile est ôté de la face de notre Moïse, le Seigneur Jésus ; nous pouvons nous tenir devant Lui, pour le contempler en pleine liberté.

Par la rédemption, tout ce que Dieu est, toute sa gloire, a été manifesté dans le Fils de l'homme et dans le Fils de Dieu.

Le résultat de cette contemplation est que nous sommes transformés en la même image. Bienheureux les chrétiens qui entrent, avec cette pleine liberté, devant la face découverte de Jésus Christ, et sont assez occupés de ses perfections pour les reproduire dans leur marche ici-bas ! Remarquez ces mots : « Nous tous, contemplant à face découverte ». Point de voile sur la face de Jésus Christ, point de voile sur notre visage ! Nos yeux sont ouverts, ouverts maintenant ; les yeux d'Israël seront ouverts plus tard, selon Ésaïe 29:18, et selon notre passage (v. 16) : «Quand Israël se tournera vers le Seigneur, le voile sera ôté».

Le mot de la fin

Au travers de cette méditation de notre frère Henri Rossier, serviteur de la génération qui a suivi celle des frères du réveil du 19^{ème} siècle, nous avons pu entrevoir la substance de la nouvelle création, là où la nouvelle naissance introduit le nouvel homme !

Par ces passages de la Parole, Dieu nous a montré le contraste qu'il existe entre ce qui appartient à un régime de loi, auquel s'inscrit toute forme de christianisme qui se résume à prêcher des règles de bonne conduite, et ce dont le ministère de l'Esprit veut nous faire jouir, déjà sur cette terre, attendant la venue du Seigneur Jésus !

Toi qui lis ces lignes, peut-être es-tu encore relativement jeune et tu n'as pas tout compris, peut-être as-tu trouvé certaines choses étranges, car les découvrant pour la première fois !

Si tu es effectivement converti, c'est-à-dire passé par la nouvelle naissance, comme rappelé au paragraphe de l'introduction, tu fais peut-être encore des efforts pour répondre aux règles de bonne conduite qui te sont enseignées, mais étant sincère devant Dieu, tu reconnais ne pas y arriver ! Alors abandonne cette recherche, car tu es encore sous l'esclavage de ce ministère de règles, de recherche de satisfaction de toi-même. Tu te trouves sous le joug de ce ministère de mort et de condamnation ! Tu ne peux y trouver une vraie paix ! Car la paix qui t'est promise par ce ministère de mort, est une fausse paix, c'est la joie, sans vie, que reçoit le cœur comparé à une terre rocailleuse dans la parabole du semeur !

Rien n'est plus dangereux pour le chrétien que le monde religieux, il introduit des règles sans la vie divine et éternelle ! Le monde religieux propose à l'âme de suivre des règles qui lui permettraient d'être agréable à Dieu, et donner à l'âme l'illusion d'une satisfaction, mais qui est la satisfaction de soi-même ! Ce n'est pas le nouvel homme qui est alors actif, mais le vieil homme, et cela par la puissance de la chair religieuse. C'est oublier ce verset : « ... ceux qui sont du Christ ... », ceux qui ont reçu par la foi, ce que Christ a fait pour eux (les mettant à l'abri du jugement) et ce que Christ a fait en eux (morts et ressuscités avec Lui), « ... ont crucifié la chair avec les passions et les convoitises » (Galates 5 v.24). La chair religieuse en

fait partie, et la recherche de la satisfaction de soi fait partie de ces convoitises ! C'est la confiance en soi, que la méditation a mise en évidence en rapport avec le 1^{er} chapitre de cette 2^{ème} lettre aux Corinthiens.

Laisse-toi ouvrir les yeux, par les passages que nous venons de considérer ! Demande au Seigneur de t'ouvrir les yeux !

Si Dieu t'a ouvert les yeux, mais alors, tu dois aussi les **tenir ouverts**. Cela est tout aussi vrai pour moi que pour toi !

Nous pourrions très facilement les fermer ; entre les mains de Satan, **tout ce qu'il y a dans ce monde contribue à nous aveugler**, si nous n'y prenons garde. Alors, perdant de vue la gloire de Dieu, **il y a arrêt**, et, qui pis est, **recul dans notre développement spirituel**, et **le nom de Christ est vite effacé de nos cœurs** pour être remplacé par les choses qui nous accèdent aux yeux du monde, et particulièrement auprès du monde religieux !